

Vos questions / nos réponses

# Séquelles

Par [Profil supprimé](#) Postée le 24/02/2010 22:38

Mon frère est insomniaque, il a un comportement social imprévisible, et des difficultés de concentration.

Il s'est drogué pendant des années, d'abord au cannabis puis avec des dérivés de morphine.

Est-ce que ses difficultés présentes pourraient être des séquelles de ses addictions passées ?

---

**Mise en ligne le 25/02/2010**

Bonjour,

La consommation régulière de toute substance psychoactive entraîne des conséquences plus ou moins importantes sur le quotidien de l'utilisateur. Dans le cas de votre frère, il semble qu'il est mis un terme à ses consommations. Toutefois, il présente toujours à ce jour des insomnies, des difficultés de concentration ainsi qu'une certaine instabilité dans les interactions sociales.

Il est scientifiquement établi que ces troubles peuvent relever de l'effet propre du cannabis (les difficultés de concentration notamment) et des dérivés morphiniques (insomnies). Néanmoins ces troubles cèdent généralement après le sevrage des produits.

En fonction du temps depuis lequel il a arrêté, plusieurs hypothèses sont possibles :

- Si votre frère a arrêté ses consommations il y a peu de temps, les difficultés qu'il présente peuvent être liées à ce sevrage. Dans ce cas, c'est le temps et une prise en charge adaptée sur le plan médical qui permettrait une diminution des troubles.

- Si, en revanche, l'arrêt des consommations est ancien, on peut penser que les troubles que vous décrivez étaient peut être présents avant qu'il utilise le cannabis et les dérivés morphiniques. Le recours à ces produits lui aurait alors permis de limiter ses troubles.

Précisons également que l'irritabilité, une labilité de l'humeur et des émotions (le "comportement social imprévisible") et des difficultés de concentration peuvent être des conséquences directes d'un manque de sommeil.

Dans tous les cas, il semble qu'un avis médical permette de déterminer avec précision l'origine des difficultés de votre frère. Cependant, nous ne disposons que de peu d'éléments concernant la situation pour vous orienter de manière précise. Aussi, si vous envisagez d'aborder ces questions avec votre frère, il nous paraît important que vous puissiez auparavant discuter des différentes possibilités avec un tiers professionnel.

C'est pourquoi nous vous proposons de nous contacter au 0 800 23 13 13 (anonyme et gratuit depuis un fixe, 7jrs/7, de 8h à 2h).

Bien à vous.

